

EXPERTISES TRANSVERSALES

Urbanisme et environnement : un couple contre nature ? Sécuriser vos actes malgré les pièges



Formation permettant de faire le lien entre droit de l'environnement et de l'urbanisme sous l'angle de la pratique notariale



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les hypothèses où l'autorisation d'urbanisme ne peut pas être mise en œuvre avant délivrance d'une autorisation au titre du code de l'environnement,
- Connaître les règles d'urbanisme applicables en fonction de la situation du terrain (loi Montagne, loi Littoral...)
- Appréhender l'applicabilité des contraintes environnementales aux autorisations d'urbanisme
- Examiner leur incidence sur l'obtention, la régularité et la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Panorama de la réglementation applicable
- Illustrations jurisprudentielles
- Échanges interactifs entre les formateurs et les participants
- Support visuel



FORMATRICES

Laurence LEGRAIN et
Claire-Lise COUPINOT ou Christine WIELS
Juristes consultantes et Animatrices de formation
du CRIDON LYON

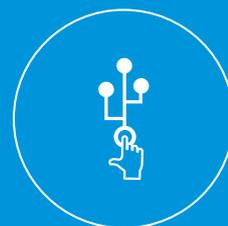


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Initié

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

- S'assurer de la complétude du dossier d'urbanisme
- Repérer les embûches liées au droit de l'environnement



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

- Droit de l'environnement
- Droit de la construction et de l'urbanisme

1 **LES RÈGLES D'URBANISME GÉNÉRALES ET SPÉCIALES**

- Urbanisme et constructibilité
- La protection du littoral et de la montagne
- Prise en compte de l'environnement

2h

2 **LES RÉGLEMENTATIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

- Les réglementations « intégrées »
 - les autorisations d'urbanisme doivent respecter les servitudes d'utilité publique
 - évaluation environnementale
 - eau et assainissement
- Les réglementations « parallèles »
 - les ICPE
 - les IOTA

3h30

3 **LES DIFFICULTÉS DE COORDONNER LES DIFFÉRENTES RÉGLEMENTATIONS**

- De l'influence du code de l'environnement sur la composition du dossier « autorisation d'urbanisme »
- Les hypothèses dans lesquelles « la délivrance du permis ou la réalisation des travaux est différée dans l'attente de formalités prévues par une autre législation »
- La péremption des autorisations d'urbanisme et des autorisations délivrées sur le fondement du code de l'environnement
- Le délai de recours et les effets d'un recours
 - recours contre l'autorisation d'urbanisme
 - recours contre l'autorisation délivrée sur la base du code de l'environnement

1h30